



Le 16 février 2022

Communiqué

La Conférence nationale des présidents de tribunaux judiciaires (CNPTJ) rend public son **Référentiel 2022 d'évaluation** des activités des magistrats du siège. Il s'agit du premier référentiel public ayant pour objectif de répertorier de façon exhaustive les attributions et missions actuelles des magistrats du siège, qui sont ainsi quantifiées.

Il est unique et national pour les 163 tribunaux judiciaires de France, hors tribunal de Paris qui établit sa propre évaluation prenant en compte ses grandes spécificités.

Cet outil de pilotage des moyens humains des juridictions, réclamé à de nombreuses reprises par la Cour des comptes, sera révisé annuellement. Il est complété par un tableau de projection des besoins en magistrats dans chaque tribunal judiciaire.

Ce travail précis de projection locale, conduit par deux tiers des tribunaux français, objective un **besoin urgent d'augmentation d'au moins** 35% des effectifs de magistrats du siège afin de permettre, dans le fonctionnement actuel des tribunaux judiciaires, de pouvoir traiter le haut niveau de la demande de justice sans allonger plus encore les délais de jugements.

De l'agrégation des résultats de chaque tribunal judiciaire ressort une photographie sincère et sérieuse du besoin impérieux de créer au moins 1.500 postes de magistrats du siège en première instance.

Pour être efficace, la justice doit être largement renforcée, et cet important travail collectif des 163 présidents de tribunaux judiciaires contribue, en cette période de rendez-vous démocratique important, au débat public sur la justice que notre pays et nos concitoyens méritent.

La CNPTJ forme le vœu que cette première évaluation nationale précise et concrète, suivie d'autres démarches complémentaires, ouvrira, pour l'avenir, une nouvelle voie à la réflexion collective sur ces enjeux.

www.cnptj.fr @ConferenceTj